

Ordre du jour de la séance du 13 avril 2023

Réunion en visio-conférence 14h30 – 17h00

1. Approbation du relevé de décision de la réunion du 12 janvier 2023

2. Projets de décret relatif à l'élaboration et à l'étiquetage des boissons spiritueuses et d'arrêté sur les mentions de vieillissement.

- Examen par la DGCCRF des questions posées lors de la séance du 12 janvier au sujet des mentions de vieillissement des eaux de vie de fruits
- Information sur la suite de la procédure d'adoption du texte
- Préparation de l'avis de l'INAO sur les textes

3. Contrôle du vieillissement

- Etat des lieux du dispositif de contrôle mis en œuvre dans certaines AOC
- Conditions d'une extension du dispositif à l'ensemble des eaux de vie vieilles

4. Suites de la mission du groupe de travail filière rhums

- Réflexions sur une évolution de la réglementation de l'usage des copeaux et infusions de copeaux de chêne : résultat des discussions avec la DG Agri.
- Suites de la démarche

5. Marc d'Alsace : derniers échanges avec l'ODG sur la demande de modification du cahier des charges;

- Modalités de séparation et d'incorporation des imparfaits ;
- Suites de l'instruction de la demande

6. Marc champenois et Eau de vie de vin de la Marne : modification des cahiers des charges

- Suites des discussions avec la DG Agri
- Suites des discussions avec l'ODG

7. Calendrier prochaines réunions

8. Questions diverses

Actualités réglementaires :

- les produits étiquetés après le 31 décembre 2022 doivent respecter les dispositions d'étiquetage publiées en avril, mai et juillet 2021 (Règlements 2021/1096, 2021/1334, 2021/1335, 2021/1465) et modifiant le Règlement 2019/787 (termes composés, allusions, assemblages et mélanges)
- Publication au Journal Officiel de l'UE des modifications standards approuvées du cahier des charges du Cognac